

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 29 mai 2009  
(convocation du 15 mai 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10  
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre  
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10  
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas  
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40  
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50  
M. GUICHEBAROU J.Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCASSOU Dominique  
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15  
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50  
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - FLOIRAC - Aménagement de la ZAC des Quais - Réalisation des espaces verts - Mise en place du réseau d'adduction d'eau potable et arrosage automatique - marché de maîtrise d'oeuvre n°06042U - Engagement du maître d'oeuvre sur le coût de travaux - Avenant n°2 - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A l'issue d'une procédure de concours, notre Etablissement Public a confié, par marché n°06042U, au groupement ATELIER PAYSAGES BARSACQ / SOGREAH, la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la ZAC des quais à Floirac dont les travaux comportent une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

Par délibération n°2006/0796 du 24 novembre 2006, le Conseil de Communauté a autorisé la passation de l'avenant n°1 fixant le coût prévisionnel des travaux à 3 200 000,86 € HT (valeur septembre 2006) et la rémunération définitive du maître d'œuvre à 267 200,36 € HT (valeur septembre 2006).

Les marchés de travaux ayant été conclus, et conformément aux dispositions de l'article 13 - coût de réalisation des Travaux du chapitre VI du CCAP - il convient de passer un avenant n°2 fixant le montant du coût de réalisation des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter.

Ainsi, le montant global à considérer résultant des trois contrats dévolus s'élève à 3 293 052,91 € H.T. soit :

Marché 08252U - Traitement de sols et génie civil : 1 398 464,00 € H.T.

Marché 07265U - Plantation et arrosage automatique : 984 083,31 € H.T.

Marché 07266U - Adduction d'eau potable et réseau d'arrosage primaire: 910 505,60 € H.T.

La différence entre le coût prévisionnel arrêté au niveau de l'avant-projet et le coût des travaux résultant des appels d'offre s'explique en grande partie par l'évolution des index TP sur la période comprise entre la fixation du coût prévisionnel et la date de remise des offres (évolution de 3,14 % du TP01 sur cette période).

L'augmentation du coût de travaux, de l'ordre de 2,1 % ne remet pas en cause l'équilibre financier de l'opération.

A ce stade, l'avenant n'a pas d'incidence sur la rémunération du maître d'œuvre. Cependant celle-ci, dans le cadre de l'engagement du maître d'œuvre pourra se voir appliquer les dispositions des autres articles du chapitre VI du CCAP, en cas de non respect du coût de réalisation ou en cas d'économie.

En application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction centrale des achats et marchés- 6<sup>ème</sup> étage.

Aussi, considérant ces éléments, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser M. le Président à signer l'avenant n°2 au marché 06042U arrêtant le coût de réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC des quais à Floirac, au montant de 3 293 052,91 € HT et portant l'engagement du groupement ATELIER PAYSAGES BARSACQ/SOGREAH, maître d'œuvre, à respecter ce coût de réalisation.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
18 JUIN 2009  
  
PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2009

M. CHRISTINE BOST